

VILLE DE NEUFCHATEAU

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Madame Sieglinde Lepère** demeurant chemin des Rochettes, 3 à 6840 Hamipré.

Le terrain concerné est situé **chemin des Rochettes à 6840 Hamipré** et cadastré 4^{ème} division / section A / n°321 L, 323 F, 323 G et 325 B.

Le projet consiste en la **construction et l'extension d'un hangar**, et présente les caractéristiques suivantes :

R.IV-40-2 : la construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contigües

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le mardi 16 janvier 2018 après 16h30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 janvier 2018 au 26 janvier 2018 au Collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale - Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be.

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

F. HUBERTY

Le Bourgmestre,

D. FOURNY